

En d'autres termes, le secrétaire d'État nous a invités, pendant qu'il examinait l'aspect militaire de la question, à ne pas attacher d'importance au communiqué de l'OTAN, ni aux chiffres que les journaux ont cités à droite et à gauche. Voyons les résultats, c'est ce qui compte. Mais quand, au cours de ce même discours, il a abordé la question de l'aide économique, qu'a-t-il fait? Il nous a servi exactement ce dont, à propos des préparatifs militaires, il avait nié la valeur. Il a fait rapport des projets de résolution; il nous a servi des mots et il a clairement admis que rien, au sens littéral du mot, ne se faisait. Comme l'atteste la page 713 du hansard du 21 mars, le ministre se rappellera qu'il a d'abord été interrompu par mon collègue de pupitre, l'honorable député de Melfort (M. Wright) puis ensuite par moi-même. Revenons à la page 712; nous y verrons que le ministre nous y donne l'assurance que les aspects économiques de l'OTAN n'ont pas été négligés; en quelques énoncés de caractère général il nous met au courant des projets envisagés. Il nous a servi ces mots, des projets de résolution, tout en invitant l'honorable député de Rosetown-Biggart à ne pas en exagérer l'importance, sur le chapitre des préparatifs militaires. Étant donné le caractère nébuleux de ces déclarations, mon collègue a naturellement été amené à poser la question qui s'imposait:

M. Wright: Le ministre peut-il nous montrer de façon concrète ce qu'on a accompli jusqu'à présent?

Voici sa réponse:

L'hon. M. Pearson: Je ne puis vous donner des renseignements en termes concrets au sujet de ce qui a été fait dans le domaine que je viens de mentionner. Certes, on a fait très peu de choses sur le plan de la collaboration non militaire.

Voilà pourtant, monsieur l'Orateur, la moelle de l'article 2, que le Gouvernement, pressé par nous, a, pour sa part, contribué à faire insérer dans le traité. Le ministre admet aujourd'hui qu'on fait très peu de choses à cet égard.

On voit un peu plus loin, à la même page du compte rendu, qu'il a été signalé au ministre qu'on ne saurait regarder comme secret militaire tout ce qui se dit dans ce domaine; le ministre a cependant affirmé que, vu l'absence d'une décision finale à ce sujet, il ne pouvait pour l'instant rien divulguer du rapport présenté au Conseil de l'OTAN même en dehors des décisions militaires. Nous n'avons donc que quelques mots, quelques résolutions ronflantes et tout ce que comportent ces dernières est gardé sous le sceau du secret.

J'ai posé au ministre, comme l'atteste un autre passage de la même page 713 du hansard, une autre question:

[M. Knowles.]

M. Knowles: Peut-il nous dire s'il a été question de dispositions budgétaires en vue de la mise en œuvre de ces propositions?

Voici la réponse:

L'hon. M. Pearson: On a discuté de dispositions budgétaires à l'égard des frais généraux de l'OTAN et des spécialistes, au service du comité, ont préparé une estimation du coût d'exécution du programme. La somme en est élevée. Y sont comprises des mesures comme l'échange d'étudiants et autres du même genre. Je ne puis pour l'instant fournir à cet égard des chiffres précis. Je pourrais ajouter que ces frais ne seront pas très élevés en comparaison de notre programme total de défense.

M. Knowles: Vous le dites avant nous?

Toutes ces citations que j'ai lues, monsieur l'Orateur, font nettement ressortir que le ministre même, tout comme d'autres, rédacteurs de journaux, commentateurs et spécialistes dans le domaine des affaires étrangères, reconnaissent que le Canada n'assure aucune aide économique conformément aux dispositions du traité atlantique. D'autre part, il semble que le Canada n'ait rien fait ou peu s'en faut pour engager l'OTAN à donner suite à l'article 2 du traité. De fait, je crois que le Canada a effectivement rejeté une demande spécifique d'aide économique de la part de l'OTAN.

Je répète, nous formulons ces critiques avec le sentiment de fournir en ce moment un apport utile à notre politique étrangère, voire un apport utile aux affaires internationales. Nous sommes persuadés, comme bien d'autres, que la paix du monde, le succès de notre coalition de l'Atlantique-Nord, de l'harmonie dans le monde entier, seront à la mesure de l'assistance économique mutuelle que nous pourrions établir de manière que l'économie et le bien-être de nos pays soient renforcés. Il y a ici un double objectif à viser. Tout d'abord, pour enrayer l'expansion du communisme, il est indispensable d'établir, d'aider à établir de saines économies, de saines organisations sociales dans tous les pays du monde, les pays arriérés surtout.

En somme, le communisme ne progresse pas tant par la force des armes que par la diffusion des idées; or ces idées se disséminent beaucoup trop aisément dans les régions où sévissent la misère, la maladie et une économie malsaine. Le ministre sait aussi bien que nous (et il l'a dit maintes fois, en s'exprimant mieux que je ne pourrais le faire) que nous devons viser au succès sur ce plan-là si nous souhaitons arrêter les progrès du communisme.

Mais s'il est nécessaire de fournir des secours économiques à certains autres pays, ce n'est pas seulement pour qu'ils puissent se maintenir et réaliser cet objectif, mais parce que cela constitue une phase de notre prépa-